



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} KENNEDY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — *Loi sur le Mois du patrimoine islamique (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Islamic Heritage Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} KENNEDY intervient.

MM. KHAN, DEVGAN et PIWNIUK posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. KHAN, M^{me} CHEN ainsi que MM. PIWNIUK et PANKRATZ interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. LOISELLE présente la proposition suivante :

Proposition n° 3: Louis Riel

Attendu :

qu'en 1869, le peuple métis qui habitait le territoire connu sous le nom de colonie de la Rivière-rouge a établi un gouvernement provisoire et que ce gouvernement a adopté une « Liste des droits » fondée sur une vision multiculturelle, bilingue et inclusive d'une province qui respecte les droits des peuples autochtones et des minorités;

que Louis Riel a été reconnu comme l'un des fondateurs de la province du Manitoba et que les Métis ont joué un rôle déterminant dans l'entrée du Manitoba dans la Confédération;

qu'il y a maintenant plus de 150 ans que le Manitoba est devenu province et qu'il s'agit d'un moment propice pour reconnaître davantage l'importante contribution de Louis Riel et des Métis;

que Louis Riel est considéré comme un héros et un défenseur de la culture francophone et que les Manitobaines et Manitobains sont encouragés à s’informer sur la riche histoire et l’influence considérable de la communauté francophone;

que lors du jour de Louis Riel le 19 février 2024, le gouvernement provincial a honoré Louis Riel en accrochant au Palais Législatif du Manitoba son portrait accompagné d’une plaque sur laquelle est inscrit « Premier Premier ministre Louis Riel. Mars 1870 - juin 1870. Fondateur du Manitoba. Fier Métis de la Rivière-Rouge » [TRADUCTION],

il est proposé que l’Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à affirmer à l’unanimité son engagement envers la réconciliation en reconnaissant Louis Riel comme le premier Premier ministre de la province.

Il s’élève un débat.

M. LOISELLE intervient.

MM. JOHNSON, MOROZ et WOWCHUK ainsi que M^{mes} LAMOUREUX et BYRAM posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. JOHNSON, M^{mes} CROSS, BYRAM et LAMOUREUX ainsi que M. le *ministre* ALTOMARE interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu’à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l’objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act;*

(M. le *ministre* SALA)

(N^o 17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l’hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act;*

(M^{me} la *ministre* MARCELINO)

(N^o 16) — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act.*

(M. le *ministre* WIEBE)

Le président dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Gestion de la sécurité des TI en lien avec l'accès à distance — Rapport d'assurance indépendant » et daté de mars 2024.

(Document parlementaire n° 76)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. KING, M^{me} la *ministre* MARCELINO, M. JOHNSON et M. le *ministre* KOSTYSHYN font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. LOISELLE — Demande visant à exhorter l'Assemblée législative du Manitoba à modifier la *Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »* afin, d'une part, qu'il ne soit plus obligatoire que le maire de la ville de Winnipeg siège au conseil d'administration de la Fondation et, d'autre part, que les renseignements concernant l'audit des états financiers de la Fondation soient dorénavant publiés sur son site Web plutôt que dans un journal et qu'il ne soit plus obligatoire qu'une copie du rapport d'audit soit disponible sur demande.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MARCELINO voulant que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son engagement envers l'appel au cessez-le-feu immédiat dans la guerre opposant Israël et Gaza pour contrer la crise de famine.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA et M. JOHNSON interviennent et ce dernier propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « immédiat », de « et à la reddition du Hamas ainsi qu'envers la fourniture d'une aide immédiate aux Israéliens et aux Palestiniens pour contrer la crise humanitaire et soulager les souffrances parmi les civils dans la région ».

Le président déclare l'amendement recevable.

Il s'élève un débat sur l'amendement.

M. PANKRATZ, M^{mes} COOK et KENNEDY, M. KHAN, M^{me} DELA CRUZ, M. JACKSON, M. le *ministre* SIMARD, M. PIWNIUK ainsi que M^{me} CROSS interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
JOHNSON

KHAN
KING
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
SCHULER
WHARTON
WOWCHUK.....20

CONTRE

ALTOMARE
ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CHEN
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
KENNEDY
KOSTYSHYN
LOISELLE
MALOWAY

MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE27

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat sur la motion principale.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée par intérim annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement fédéral à réduire le gaspillage des aliments par les entreprises sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

La séance est levée à 17 h 9 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey